

Conférence du 25 septembre 2013

# Exercice du pouvoir et légitimité en démocratie : la légitimité d'exercice

**Yves Charles Zarka**

Philosophe, professeur à l'université Paris-Descartes  
Titulaire de la chaire de philosophie politique



## Résumé

La légitimité démocratique est conçue, depuis la Révolution française, en termes de vote et de représentation. Dans ce cadre c'est la majorité qui désigne celui (ou ceux) qui doit être en charge de la responsabilité publique et du pouvoir, donc de la représentation de la nation pendant un temps déterminé. La souveraineté du peuple est donc censée être représentée par le détenteur du pouvoir pendant la période en question. Toute remise en question de cette légitimité relèverait du coup d'État et correspondrait à une infraction majeure aux institutions démocratiques. Sur ce plan, rien n'a changé jusqu'à aujourd'hui. Les tentatives de définir autrement la légitimité démocratique (démocratie délibérative – mais quelle démocratie n'est pas délibérative ? – ou démocraties participatives) n'ont en aucune mesure montré leur capacité à repenser la légitimité et à se substituer éventuellement à la démocratie représentative. Mais, il n'est plus possible de s'en tenir aujourd'hui à cette définition de la légitimité, tout simplement parce qu'elle ne dit rien sur la manière dont le pouvoir est exercé (abus de pouvoir, conflit d'intérêt, corruption, complicité avec les mafias, etc). Or, l'exigence de plus en plus forte des citoyens de contrôler l'exercice du pouvoir suppose de reposer le problème de la légitimité. Je tâcherai donc dans cette conférence de reposer le problème de la légitimité démocratique, à travers la distinction entre ce que j'appelle la légitimité de titre (issue du vote) et la légitimité d'exercice (la manière dont le pouvoir est exercé). Cette distinction n'est pas la séparation de deux instances de légitimité qui pourraient rentrer en conflit, mais la distinction de deux aspects de la légitimité, conçus de telle sorte qu'ils ne puissent entrer en conflit. Bien des affaires au sein des sociétés démocratiques (en France l'affaire Cahuzac, par exemple, au Québec et ailleurs) et des crises institutionnelles gravissimes (en Égypte par exemple) se trouveraient résolues par anticipation si les institutions étaient établies en fonction de ce nouveau concept de la légitimité."